

Sujet : [INTERNET] NON A L'USINE DE BITUME

De : Marie-Emmanuelle FINIZIO <maryem.pharma@hotmail.fr>

Date : 20/09/2019 11:13

Pour : "pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr" <pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr>

M. Le préfet,

M. Le commissaire enquêteur,

Je me permets dans le cadre de l'enquête publique sus-référencée d'attirer votre attention sur **les risques sanitaires et écologiques** (Source 1 ; source 2) que pourrait entraîner l'implantation de cette usine, notamment à La Palme et à Roquefort des Corbières, ainsi que sur un rayon de plusieurs kilomètres alentours.

En effet, l'enrobage à chaud, qui transforme bitume et goudrons, est responsable de **pollutions graves et de nuisances environnementales**.

L'impact sur la santé publique de ce type d'usine est à ce jour mal connu et non contrôlé. Il est cependant démontré que des installations similaires, du fait de la **production de substances cancérigènes** telles que benzène et benzopyrène, ont un effet néfaste, aux **conséquences irréversibles** sur l'environnement, l'écosystème ainsi que **sur la santé des riverains** (cancer, maladies auto immunes). De plus, les quelques emplois gagnés dans le cadre de ce projet ne viendront pas en équilibrer les effets négatifs qui ne manqueront pas de rejaillir sur l'économie toute entière de notre territoire: viticulture, agriculture, élevage, tourisme (dans un contexte où les touristes sont sensibles à leur environnement, à l'authenticité et ...au manger bio) mais également dans le domaine de l'immobilier où une baisse de la valeur des biens est à prévoir.

Enfin, la surveillance des ICPE repose principalement sur un principe d'auto-surveillance dont la responsabilité échoit aux industriels eux-mêmes, qui confient cette tâche à d'autres sociétés qu'elles rémunèrent. Outre le lien financier qui les unit et qui amène à s'interroger sur la dépendance des secondes vis-à-vis des premières, le mode opératoire utilisé (contrôles théoriques et non sur site) a déjà conduit à d'importantes erreurs dans l'évaluation de l'impact de ce type d'installation.

Ce sont autant de raisons qui m'amènent à m'opposer à la mise en œuvre de ce projet et je vous prie de bien vouloir en prendre acte dans le cadre de l'enquête publique actuellement menée.

Je vous prie de croire, monsieur le Préfet, M. Le commissaire enquêteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations

Mme FINIZIO Marie-Emmanuelle

Source 1 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/CHIM2008sa0410Ra.pdf>

"Des effets respiratoires liés à une exposition chronique ont été rapportés dans les études épidémiologiques chez les travailleurs de la construction routière : **augmentation significative des risques d'asthme et de broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), augmentation des marqueurs inflammatoires au niveau pulmonaire**. Une association significative entre l'exposition au B[a]P (évaluée en concentration atmosphérique cumulée sur un an) et une **mortalité par pathologies respiratoires a été mise en évidence par l'étude de cohorte multicentrique européenne**.

Les études expérimentales, bien que manquant d'homogénéité quant aux conditions mises en œuvre (substances bitumineuses testées, doses utilisées, protocoles d'exposition, etc.) ou aux paramètres physiologiques étudiés, permettent néanmoins **de confirmer que l'exposition aux émissions de bitumes peut être à l'origine d'effets délétères respiratoires**. D'autres **effets chroniques cardiovasculaires et immunotoxiques sont par ailleurs suspectés**."

"Concernant les effets cancérogènes, les experts ont fondé leur analyse sur les conclusions du

CIRC. Le CIRC a récemment actualisé sa monographie concernant la cancérogénicité de l'exposition des travailleurs de différents groupes professionnels aux émissions de bitumes. L'exposition des travailleurs aux bitumes oxydés et leurs émissions lors de la pose de produits d'étanchéité a été classée par le CIRC en catégorie 2A, cancérogène probable....Une association positive a été observée entre les expositions professionnelles aux liants bitumineux et à leurs émissions, et l'apparition de **cancers du poumon et des voies aérodigestives supérieures (cavité buccale, pharynx, œsophage et larynx)** chez les travailleurs lors de la pose de produits d'étanchéité ou lors de l'asphaltage. "

Source ANSES

Source 2 : <http://www.aude.gouv.fr/IMG/pdf/pj286.pdf>

Compte rendu de la conférence Bitume, Fumées, Santé

"...L'installation considérée comme mobile a eu une autorisation préfectorale de 6 mois mais **25 ans plus tard** elle est toujours présente...Dès le démarrage de l'exploitation les riverains ont ressenti des effets des poussières et des odeurs nauséabondes d'hydrocarbures... les riverains ont constaté l'apparition de gouttelettes noires sur leurs mobiliers de jardin, leurs terrasses et la végétation environnante de l'exploitation...Les analyses ont révélé la **présence d'hydrocarbures polycycliques dans l'air ambiant...**" **Près de 17 HAP lorsque la centrale fonctionne (17) mais aussi lorsqu'elle ne fonctionne pas (5) !**

"Le problème est que **les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) restent dans l'air de quelques jours à plusieurs années.** Pour les centrales qui sont là depuis longtemps, il faut aller voir **la bioaccumulation via les bios marqueurs et notamment examiner l'eau, les algues et les poissons.**"